

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Saint-Irénée
Comté de Charlevoix**

Session régulière du Conseil municipal tenue le 4 février 2008 à la salle des délibérations, soit à 19h30.

Conseillers (ères) présents (es): Mme Evelyne Moisan, M. Jacques Morin, M. Roberto Audet, M. Gérald Pilote, M. Michel Gauthier, M. Angelo Gauthier, sous la présidence du Maire, M. Pierre Boudreault.

ORDRE DU JOUR

- 1- Prière et acceptation de l'ordre du jour
- 2- Adoption des comptes
- 3- Acceptation du procès-verbal de la séance du 14 janvier 2008
- 4- Demande de subvention discrétionnaire du député
- 5- Mandat à Me Lise Robitaille (Dossier Raymond Bhérer)
- 6- Cotisation 2008 (COMUR et CCMUR)
- 7- Rapport du Comité Consultatif d'Urbanisme
- 8- Demande adressées au CRTC
- 9- Heures d'ouverture du bureau de poste
- 10- Projet Carrière-Été
- 11- Demande d'appui / Domaine Forget
- 12- Rapport des comités
- 13- Varia - Le Grand Prix cycliste de Charlevoix Inc.
- 14- Groupement des propriétaires de boisés privés de Charlevoix Inc.
- 15- Période de questions allouée aux contribuables
- 16- Levée de l'assemblée

2008-02-01

PRIÈRE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

La prière est suivie de l'acceptation de l'ordre du jour sur proposition de M. Angelo Gauthier et résolu et ce, en laissant le varia ouvert.

2007-02-02

ADOPTION DES COMPTES

Sur proposition de M. Gérald Pilote et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes (comptes à payer # 8000041 à #800083 et les salaires du mois de janvier pour un montant de 66 155.91\$), présentés par la directrice générale et secrétaire-trésorière, sont acceptés et payés.

2008-02-03

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 JANVIER 2008

Il est proposé par M. Michel Gauthier et résolu d'accepter le procès-verbal de la séance du 14 janvier 2008, l'ayant tous reçu avec dispense de lecture.

2008-02-04

**DEMANDE DE SUBVENTION DISCRÉTIONNAIRE
DU DÉPUTÉ**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Irénée n'a pas les budgets nécessaires pour assumer les coûts des travaux routiers, soit la pose de revêtement bitumineux ainsi que la réfection de ponceaux;

ATTENDU QUE les travaux à effectuer sont d'environ ± 4 000 000;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Roberto Audet et résolu que les membres du Conseil municipal de St-Irénée demandent au ministère des Transports une aide financière afin d'effectuer les travaux de réparation nécessaires aux chemins municipaux.

De plus, une rencontre sera convoquée avec Madame Pauline Marois, député de Charlevoix, selon ses disponibilités.

C.c. Madame Pauline Marois, député de Charlevoix

2008-02-05

**MANDAT À ME LISE ROBITAILLE (DOSSIER
RAYMOND BHÉRER)**

Il est proposé par Mme Evelyne Moisan et résolu d'autoriser la cession en faveur de Monsieur Raymond Bhérier d'une lisière de terrain contiguë à sa propriété (une partie du lot 74-5-1) pour la somme de 1.00\$ et d'autoriser madame Marie-Claude Lavoie, directrice générale et monsieur Pierre Boudreault, maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

C.c. Me Lise Robitaille, notaire

2008-02-06

COTISATION 2008 (COMUR et CCMUR)

Il est proposé par M. Jacques Morin et résolu de cotiser pour un montant de 100.00\$ au Comité d'organisation des mesures d'urgence régionales (COMUR) et au Centre de coordination des mesures d'urgence régionales (CCMUR).

2008-02-07

**RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF
D'URBANISME**

Une réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme a eu lieu le 24 janvier 2008 à 19h00.

Les points à l'ordre du jour sont les suivants:

- Dérogation mineure de monsieur Denis Jobin
- Demande de madame Manon Bouchard
- Suivi des affiches municipales

A-

Demande de dérogation mineure de monsieur Denis Jobin (hauteur de la maison)

Considérant la localisation de la résidence faisant l'objet de la demande de dérogation mineure;

Considérant le peu ou pas d'impact de la dérogation mineure sur les résidents actuels et futurs du secteur;

Considérant les arguments et les justifications en appui à la demande de dérogation mineure;

Considérant que le résultat des modifications associées à la demande de dérogation mineure s'harmonisera avec l'environnement du secteur;

Considérant les effets négatifs du refus de la demande de dérogation mineure seraient plus grands chez le demandeur que l'acceptation ne serait auprès des autres résidents du secteur et de la municipalité;

Le comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure de monsieur Denis Jobin. Cette recommandation repose sur l'examen des documents fournis par le demandeur de la dérogation mineure; la prise en compte des arguments motivants la demande, la connaissance des lieux avoisinants et l'emplacement faisant l'objet de la demande.

Après discussion, il est proposé par M. Angelo Gauthier et résolu d'accepter la recommandation du Comité Consultatif d'Urbanisme.

B-

Demande de madame Manon Bouchard

Une modification d'une fenêtre et l'ajout d'une autre à sa construction de résidence.

Considérant la demande de madame Bouchard respectant l'article 23 du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale(critère d'évaluation). Le comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de madame Bouchard, tel que présentée.

Après discussion, il est proposé par Mme Evelyne Moisan et résolu d'accepter la recommandation du C.C.U

C-

Demande de monsieur Denis Jobin (résolution # 2007-12-28)

La municipalité réitère sa demande auprès du Comité Consultatif d'Urbanisme afin de revoir la demande de dérogation mineure de monsieur Jobin en ce qui a trait à la hauteur du garage et de sa clôture.

Compte tenu du fait qu'il n'y a aucun élément nouveau par rapport à la demande initial, le C.C.U. maintient sa recommandation du 28 novembre 2007, soit de refuser la demande tel que présentée par monsieur Jobin.

Le Conseil municipal aura à prendre une décision lors de la prochaine séance du Conseil.

2008-02-08

DEMANDE ADRESSÉE AU CRTC

La demande au CRTC sera expédiée comme suit:

La présente est pour vous informer d'une problématique vécue par notre municipalité depuis l'instauration du programme d'élimination des interurbains entre les principaux pôles économiques des régions.

En effet, lors de cette décision, une omission involontaire de votre part a placé notre municipalité au coeur des deux principaux pôles ayant comme résultat d'isoler notre municipalité et de ce fait d'imposer l'interurbain entre St-Irénée et Baie-St-Paul. Une situation qu'un grand nombre de nos concitoyens déplorent. Nous faisons appel à vous aujourd'hui et à votre grande compréhension afin de corriger cette malencontreuse situation en vous joignant la résolution suivante, soit:

Considérant que plusieurs demandes faites depuis nombres années auprès de la compagnie de téléphonie qui dessert notre territoire se sont avérées veines;

Considérant que cette demande sera reçue favorablement par votre organisme;

Considérant qu'une omission aurait peut-être été omise;

Considérant que la population de la municipalité de Saint-Irénée trouve désagréable et même décevante de ne pas être reliée aux deux pôles importants de notre région (Baie-St-Paul et La Malbaie) pour les appels interurbains;

Considérant que les abonnés doivent défrayer les frais interurbains vers Baie-St-Paul;

Considérant que notre municipalité se doit d'être considérée à même titre que les municipalités avoisinantes, soit Les Éboulements et Saint-Hilarion;

Considérant que ces municipalités peuvent appeler sans frais d'interurbains presque à la grandeur du comté;

Considérant que pour prendre rendez-vous au centre de Santé de Baie-St-Paul, les citoyens doivent défrayer les frais d'interurbains;

Considérant que les commerçants de Saint-Irénée doivent aussi communiquer avec Saint-Urbain et doivent défrayer les frais d'interurbains;

Considérant que la municipalité de Saint-Irénée apprécierait bien avoir une parité égale avec les municipalités avoisinantes;

Considérant que vous verrez d'un bon oeil notre demande;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Michel Gauthier et résolu de vous adresser cette demande afin que les frais d'interurbains soit abolis entre les deux principaux pôles du comté et des municipalités avoisinantes.

Comptant sur votre bienveillante collaboration et espérant nous revenir rapidement sur cette demande, veuillez agréer, l'expression de nos sincères salutations.

C.c. CRTC

Monsieur Luc Vandal, Bell Canada

2008-02-09

HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU DE POSTE

Attendu que des plaintes sont parvenues à la municipalité de Saint-Irénée en ce qui a trait aux heures d'ouverture du bureau de poste de Saint-Irénée;

Attendu que présentement le bureau de poste de Saint-Irénée est ouvert de 8h30 à 11h00, de 13h45 à 17h00 ainsi que le samedi de 8h30 à 12h00;

Attendu que de 11h00 à 13h45, beaucoup de clients apprécieraient que le bureau de poste soit ouvert;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Angelo Gauthier et résolu que la municipalité fasse une demande à la Société Canadienne des Postes afin de corriger les heures d'ouverture du bureau de poste de Saint-Irénée, soit de 8h30 à 11h30 et de 12h30 à 16h10 et la fermeture le samedi.

C.c. Madame Yvette Tremblay, maître de poste par intérim

2008-02-10

PROJET CARRIÈRE-ÉTÉ

Il est proposé par M. Roberto Audet et résolu d'autoriser la directrice générale à déposer une demande afin d'obtenir un projet de «Placement emploi d'été Canada Demande/Accord», et ce, pour deux étudiants.

Le projet débutera au mois de juin 2008 pour se terminer en août 2008. Le maire et la directrice générale sont

autorisés à signer les documents relatifs à ce dossier.

2008-02-11

DEMANDE D'APPUI / DOMAINE FORGET

Attendu que le Domaine Forget a confié un mandat à une firme professionnelle afin de préparer un plan d'aménagement pour la revitalisation de sa forêt;

Attendu que ce plan d'action permettra de mettre en valeur la forêt, de planifier les travaux et les aménagements nécessaires au cours des prochaines années;

Attendu que quelques travaux seront réalisés dès cette année;

Attendu que des subventions sont disponibles par le biais de différents programmes gouvernementaux pour la réalisation de divers travaux forestiers;

Pour ces motifs, il est proposé par Mme Evelyne Moisan et résolu d'appuyer le Domaine Forget dans leurs démarches de recherche de subventions dans lesdits programmes.

C.c. Madame Ginette Gauthier, directrice générale

2008-02-12

RAPPORT DE COMITÉS

Michel Gauthier :

Un autre problème d'eau retarde l'ouverture du GYM.

Evelyne Moisan:

Une réunion des bibliothèques a eu lieu au CLD de Charlevoix-Est la semaine dernière. Les sujets discutés/problèmes que les bibliothèques peuvent avoir ou les bons coups qu'ils ont effectués, etc.

2008-02-13

VARIA - LE GRAND PRIX CYCLISTE DE CHARLEVOIX

Il est proposé par M. Michel Gauthier et résolu d'autoriser le Grand Prix Cycliste de Charlevoix à circuler sur les routes de la municipalité les 31 mai et 1^{er} juin 2008.

2008-02-14

GROUPEMENT DES PROPRIÉTAIRES DE BOISÉS PRIVÉS DE CHARLEVOIX INC.

Nous avons pris connaissance du projet de caractérisation du milieu forestier du bassin versant de la rivière Jean-Noël qui vise à réaliser des cahiers des habitats fauniques permettant de poursuivre les efforts amorcés par des productrices agricoles situés dans les limites du bassin versant. Cette initiative permettra de bonifier des actions qui seront effectués pour la préservation de la qualité de

l'eau mais aussi d'initier des réalisations nouvelles dans des domaines variés et ce en concertation avec l'ensemble des intervenants du bassin versant.

Ainsi, il nous apparaît naturel d'unir nos efforts aux vôtres dans l'atteinte d'objectifs communs. Nous sommes intéressés à joindre le mouvement enclenché par les productrices et producteurs agricoles ainsi que par votre organisme en nous engageant dans la voie du développement durable.

Sur proposition de M. Angelo Gauthier, la municipalité de Saint-Irénée est heureuse de vous signifier son intérêt à être partenaire de votre démarche.

La concertation entre nos organismes et les autres partenaires du milieu permettra, nous l'espérons, d'augmenter la portée de nos actions.

C.c. Monsieur Jean-Luc Fafard, Groupement des propriétaires de boisés privés de Charlevoix Inc.

2008-02-15

PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CONTRIBUTABLES

Quelques questions ont été posées par les contribuables.

2008-02-16

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée se fait à 20h40 sur proposition de M. Roberto Audet.

Pierre Boudreault,
Maire

Marie-Claude Lavoie,
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière